

# PCAE REDUCTION DES PHYTOS : ETRE EFFICACE AVEC OU SANS PHYTO

LA FORMATION  
L'ÉNERGIE DE VOS PROJETS

## VOUS VOULEZ...

- Choisir et commander le produit adéquat
- Traiter au bon moment et dans les meilleures conditions, pour vous et pour vos cultures
- Connaître les principales alternatives aux produits phytosanitaires
- Mettre en place des actions d'amélioration concrètes et efficaces sur votre exploitation

### Contenu de la formation :

Le contexte et les enjeux autour des produits phytosanitaires  
Dois-je traiter ? Diagnostic d'une parcelle et stratégie de désherbage  
Quel produit choisir ? Choix et commande du produit adéquat  
Quels risques santé ? Précautions d'emploi et local phyto  
Quelles alternatives pour réduire le recours aux produits phytosanitaires ? Les leviers agronomiques possibles  
Comment mieux traiter ? Les conditions optimales de traitement  
Plan d'actions : 2-3 mesures que je choisis de mettre en place sur mon exploitation

### Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques et pratiques  
Visite de parcelle et d'un local phyto  
Echanges de pratiques  
Plan d'action  
½ journée, en individuel, sur votre exploitation pour revenir sur votre plan d'actions

### Intervenants :

LEDUC David, Conseiller en agronomie



### Durée :

2,5 jour(s)

### Horaires :

9h - 17h30

### Responsable de stage :

**LEDUC DAVID**  
+33 (0)2 53 46 60 01  
[david.leduc@pl.chambagri.fr](mailto:david.leduc@pl.chambagri.fr)

### Contact d'inscription :

**THO Sophia** – assistante  
[sophia.tho@pl.chambagri.fr](mailto:sophia.tho@pl.chambagri.fr)

**Tarif : Gratuit** (prise en charge par VIVEA et FEADER)  
(voir bulletin d'inscription)  
*Les frais de repas et les déplacements sont à la charge du participant.*

### Public :

Agriculteurs ayant projet de solliciter un PCAE en Pays de la Loire

## Faites-nous part de vos attentes.

Merci de bien vouloir répondre au questionnaire ci-dessous. Il permettra au(x) formateur(s) de mieux cerner vos attentes pour adapter la formation au plus près de vos besoins.

### Avez-vous déjà calculé votre IFT?

.....  
.....  
.....  
.....

### Etes-vous déjà entré dans une démarche de réduction des phyto?

.....  
.....  
.....  
.....

### Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

OUI  NON

Si oui laquelle et quand ?

.....  
.....  
.....  
.....

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## PCAE REDUCTION DES PHYTOS : ETRE EFFICACE AVEC OU SANS PHYTO

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Commune : .....

Téléphone : \_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_

Portable : \_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_

Email : .....

Date de naissance : \_/\_/\_/\_

Lieu de naissance : .....

Nom de la société : .....

### Cochez votre statut professionnel (il détermine le tarif de la formation)

Exploitant agricole, conjoint collaborateur  
→ Tarif de la formation : **0 €** (prise en charge totale par VIVEA sous réserve d'être à jour de ses cotisations)

Salarié agricole et autres  
(préciser : \_\_\_\_\_)  
→ Tarif de la formation : **450,00 €**  
(comprenant la visite individuelle)

Merci de nous retourner ce bulletin d'inscription accompagné de votre règlement par chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre régionale d'agriculture des Pays de Loire, **dès réception à :**

**THO Sophia**

**RUE PIERRE-ADOLPHE BOBIERRE**

**44939 NANTES**

**Avant d'envoyer votre inscription, merci de vérifier que vous avez bien complété le verso de ce bulletin d'inscription.**

# INFORMATIONS PRATIQUES

**Crédit d'impôt :** si vous participez à une formation en tant que chef d'entreprise et relevez du régime réel d'imposition sur les bénéfices ou de l'impôt sur les sociétés, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt sur la durée de la formation, soit environ 69 €/jour.

**Aide au remplacement :** vous pouvez bénéficier d'une aide au remplacement à condition d'avoir recours à une association de remplacement dans les 90 jours après la date de votre participation à chaque journée de formation. **Renseignement auprès du SERVICE DE REMPLACEMENT de votre département.**

**Conditions générales :** l'inscription déclenchera l'envoi d'un contrat de formation ; elle sera définitive à la réception du règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre régionale d'agriculture des Pays de Loire (les modalités financières seront précisées dans le contrat de formation). Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation.

**Annulation :** notre organisme se réserve la possibilité d'annuler la formation si les effectifs sont insuffisants et en cas de force majeure. Les inscrits seront informés dans les plus brefs délais et les frais d'inscriptions retournés. Les absences du stagiaire ne donnent pas lieu au remboursement des frais de formation sauf cas de force majeure.

Votre Chambre d'agriculture est reconnue pour la qualité de ses formations et de son conseil.



RETROUVEZ NOTRE OFFRE DE FORMATION SUR  
[www.la-terre-mon-avenir.com](http://www.la-terre-mon-avenir.com)



**Chambre d'agriculture des Pays de la Loire**  
Siège social : 9, rue André Brouard  
CS 70510  
49105 ANGERS Cedex 02

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE

# LA FORMATION L'ÉNERGIE DE VOS PROJETS

## PCAE REDUCTION DES PHYTOS : ETRE EFFICACE AVEC OU SANS PHYTO

**Les mardis 16 et 23 octobre 2018**

à la Chambre d'agriculture de Nantes

+Visite individuelle sur l'exploitation



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
PAYS DE LA LOIRE